

TRANSACTIONS		
Prix de vente		Honoraires
1 €	20 000 €	Forfait de 3 200 € ttc
20 001 €	50 000 €	10 % ttc
50 001 €	75 000 €	9,5 % ttc
75 001 €	100 000 €	9 % ttc
100 001 €	125 000 €	8,5 % ttc
125 001 €	150 000 €	8 % ttc
150 001 €	175 000 €	7,5 % ttc
175 001 €	200 000 €	7 % ttc
200 001 €	230 000 €	6,5 % ttc
230 001 €	260 000 €	6 % ttc
260 001 €	310 000 €	5,5 % ttc
310 001 €	390 000 €	5 % ttc
390 001 €	600 000 €	4,5 % ttc
600 001 €	...	4 % ttc

Avis de valeur	150€ ttc
----------------	----------

-Tva au taux en vigueur de 20%.

-Pour toutes ventes effectuées avec les *lotisseurs* et les *promoteurs*, les honoraires de négociation seront entendus à la charge du vendeur.

-Le paiement des honoraires de l'agence est à la charge de l'acquéreur, sauf dérogation spéciale approuvée par les parties.

-En cas de délégation de mandat (inter-cabinet), les honoraires applicables sont ceux de l'agence titulaire du mandat initial.

-Il est précisé que le présent barème mentionne les tarifs maximums pratiqués par Orpi Ostal immobilier, en application de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans la transaction immobilière.